

Jean GASCOU

FISCALITÉ ET SOCIÉTÉ
EN ÉGYPTE BYZANTINE

*Ouvrage publié avec le concours
de la Fondation Ebersolt du Collège de France*

AVANT-PROPOS

Ce volume de la collection « Bilans de recherches » de l'AACHCB a été voulu par Constantin Zuckerman, lecteur attentif (et indocile) de mes travaux, qui en a lui-même choisi les éléments en accord avec le thème d'ensemble indiqué dans le titre. Peut-être a-t-il pensé, et je lui en suis reconnaissant, qu'une réunion des articles que j'ai écrits sur la fiscalité, les institutions et les structures agraires de l'Égypte byzantine, si possible accompagnée de mises à jour minimales, intéresserait les spécialistes de l'Antiquité tardive. J'ai trop d'estime et d'amitié pour Constantin pour lui refuser le feu vert. Je le remercie et, à travers lui, le Centre d'histoire et civilisation de Byzance auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir pendant près de dix ans et qui reste mon milieu scientifique de prédilection. Une conjoncture imprévisible a voulu que Denyse Vaillancourt, qui ne m'a pas ménagé son soutien durant ma vie scientifique, soit chargée de réaliser l'ouvrage, tâche ingrate et difficile. Elle mérite un grand coup de chapeau. Je remercie enfin Thierry Ganchou, Paul Gascou-Vaillancourt et Isabelle Marthot qui, à des titres divers, ont participé à la réalisation matérielle du livre.

Ce n'est pas un livre dont j'aurais eu spontanément l'idée. Je pressentais que je ne tirerais aucune fierté de ce regroupement. De fait, j'y vois émerger quelques résultats assurés, mais nombre d'imperfections formelles, d'erreurs que j'ai essayé de corriger, ou de vues parfois aventurées. Je sais bien à qui je dois, en amont, la genèse de mes conceptions. En aval, des chercheurs plus jeunes ont su mieux que moi formuler et développer les lambeaux de vérité que j'avais isolés (parfois sous forme de fugaces remarques textuelles) et m'en ont en quelque sorte dépossédé. Me voici donc, avec ce volume, relégué dans l'histoire d'une discipline.

Un bilan ? Je tenterai de le dresser sous divers aspects, depuis les plus formels jusqu'aux questions de fond.

Ayant toujours dû me plier à quelque contrainte extérieure, comme les échéances de carrière, les demandes (légitimes) d'institutions (ainsi l'Ifao, le CNRS), de collègues auxquels on ne peut rien refuser (et comment refuser quelque chose à P. Lemerle qui, de fait, m'a arraché le « Grands domaines » et le « Cadastre »), ou de groupes de travail, je n'ai jamais rien publié que j'aurais pu tenir, en conscience, pour achevé. Au reste, être imprimé n'est pas toujours facile et il faut bien sauter sur l'occasion quand s'offre une possibilité. C'est ainsi qu'a pu paraître (mais au prix de l'élimination de la traduction) l'ouvrage dont je suis le moins insatisfait, mon *Codex fiscal hermopolite* (P.Sorb. II 69).

J'ai beaucoup écrit en collaboration, selon un usage fréquent chez les papyrologues, milieu amical et où on aime s'entraider. Je veux ici rendre hommage à mon coauteur K.-A. Worp et je souhaite que le nom de ce dynamique savant et l'étendue de sa coopération soient présents à l'esprit de mes lecteurs.

Ma production (y compris celle que ce livre n'a pas recueillie) est très dépendante du document. Elle est donc émiettée et peu apte, du moins à première vue, à stimuler le lecteur épris d'idées. Elle consiste surtout en éditions ou rééditions, et en critique textuelle. Les articles de synthèse y sont rares et brefs, mais cette brièveté (à en juger du moins d'après le succès réel et inattendu du *Grands domaines*) m'a valu d'être lu et notamment à l'étranger. C'est peut-être une leçon pour d'autres.

Pour ce qui est du fond, dans la mesure où j'ai souvent décrit ou expliqué des institutions locales obscures, j'ai contribué à ruiner la thèse rhétorique des « forces dissolvantes de la grande propriété » et à réhabiliter l'étatisme byzantin, encore qu'avec moins de précision et de sens de l'évolution que Zuckerman dans son *P.Aphr.Reg.* Inversement, dans *Les impôts en Égypte*, je montre que le régime qui s'est installé en Égypte à la suite de la conquête arabe n'est pas une simple continuation de Byzance et je lui reconnais une organisation administrative spécifique.

Conçu comme un instrument de travail, l'ouvrage est pourvu d'un index des sources citées ou discutées (p.475-491) et d'une carte de l'Égypte byzantine (planche I).

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	7	
ABRÉVIATIONS ET BIBLIOGRAPHIE.....	9	
I. LA PAGARCHIE COLLÉGIALE EN ÉGYPTÉ BYZANTINE,		
<i>Byzantion</i> 42, 1972, p. 60-72.....	43	
II. LES INSTITUTIONS DE L'HIPPODROME EN ÉGYPTÉ BYZANTINE,		
<i>Bifao</i> 76 1976, p. 185-212.....	51	
III. L'INSTITUTION DES BUCELLAIRES,		
<i>Bifao</i> 76, 1976, p. 143-156.....	73	
IV. PAPYRUS GRECS INÉDITS D'APOLLONOS ANÒ (PL. II ET III),		
<i>Hommages à la mémoire de Serge Sauneron</i> II, Le Caire 1979, p. 25-34.....	85	
V. DOCUMENTS GRECS RELATIFS AU MONASTÈRE D'ABBA APOLLÒS DE TITKOÏS (PL. IV), <i>Anagennesis</i> I, 1981, p. 219-230		93
VI. DE BYZANCE À L'ISLAM : LES IMPÔTS EN ÉGYPTÉ APRÈS LA CONQUÊTE ARABE, à propos de K. MORIMOTO, <i>The Fiscal Administration of Egypt in the Early Islamic Period</i> , <i>Jesho</i> 26, 1983, p. 97-109		99
VII. <i>PLAUR.</i> IV 172 ET LES TAXES MILITAIRES AU IV ^e SIÈCLE, en collaboration avec K. A. WORP, <i>ZPE</i> 56, 1984, p. 122-126		113
VIII. <i>PMICH.</i> XIII 665 (<i>SB</i> XVIII 13320) : COMPLÉMENT TEXTUEL – NOTES CRITIQUES (PL. V), <i>Cripel</i> 7, 1985, p. 129-135		117
IX. LES GRANDS DOMAINES, LA CITÉ ET L'ÉTAT EN ÉGYPTÉ BYZANTINE,		
<i>Travaux et Mémoires</i> 9, 1985, p. 1-90	125	
X. LA GARNISON BYZANTINE DE THÈBES D'APRÈS O.IFAO INV. 12 (PL. VI),		
<i>Cripel</i> 8, 1986, p. 73-74.....	215	
XI. RECENSION DE J. M. DIETHART, <i>CPR</i> IX		
<i>BiOr</i> 43, 1986, col. 93-97.....	217	
XII. COMPTABILITÉS FISCALES HERMOPOLITES DU DÉBUT DU VII ^e SIÈCLE (PL. VII-XVIII), <i>Tyche</i> 1, 1986, p. 97-117.....		223
XIII. LE CADASTRE D'APHRODITÒ (<i>SB</i> XX 14669) (PL. XX-XXIX, XXX B ET C),		
<i>TM</i> 10, 1987, p. 103-158.....	247	
XIV. PRÊT BYZANTIN (PL. XIX), en collaboration avec K. A. WORP,		
<i>Cripel</i> 10, 1988, p. 139-140.....	307	
XV. LA TABLE BUDGÉTAIRE D'ANTAEOPOLIS (P.Freer 08.45 c-d; <i>SB</i> XX 14494) (PL. XXX A, XXXI-XXXIII), <i>Hommes et richesses dans l'Empire byzantin</i> I, Paris 1989, p. 279-313.....		309
XVI. LES CODEX DOCUMENTAIRES ÉGYPTIENS,		
<i>Les débuts du codex</i> , Turnhout 1989, p. 71-101.....	351	

XVII.	UN DOSSIER D'OSTRACA DU VI ^e SIÈCLE, LES ARCHIVES DES HUILIERS D'APHRODITÔ, en collaboration avec K. A. Worp (PL. XXXIV-XXXVIII), <i>Misc. Pap.</i> II, Firenze 1990, p. 217-244	377
XVIII.	RECENSION DE ROGER S. BAGNALL, <i>EGYPT IN LATE ANTIQUITY</i> , <i>Topoi</i> 6, 1996, p. 333-349... ..	401
XIX.	LES PRIVILÈGES DU CLERGÉ D'APRÈS LA « LETTRE » 104 DE S. BASILE, <i>Revue des sciences religieuses</i> 71, 1997, p. 189-204	417
XX.	DÉCISION DE CAESARIUS, GOUVERNEUR MILITAIRE DE THÉBAÏDE (PL. XXXIX), <i>Mélanges Gilbert Dagron (TM 14)</i> , Paris 2002, p. 269-277.....	431
XXI.	LES PÉTITIONS PRIVÉES, <i>La pétition à Byzance</i> (Monographies 14), Paris 2004, p. 93-103 ...	441
XXII.	UN DOCUMENT SUR LA FISCALITÉ DES LARGESSES SACRÉES AU DÉBUT DU V ^e SIÈCLE (RÉÉDITION DE P.MICH. III 160), <i>ZPE</i> 149, 2004, p. 153-156.....	453
XXIII.	UN CAUTIONNEMENT ADRESSÉ AU GOUVERNEUR MILITAIRE ET PRÉFET AUGUSTAL D'ÉGYPTE (RÉÉDITION DE P.BOUR. 19) (PL. XL), <i>CdE</i> 80, 2005, p. 251-269.....	459
	INDEX DES SOURCES	475
	TABLE DES MATIÈRES	493
	PLANCHES.....	495